Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260907-2026_09_07-DE

Délibération n°2026-09-07

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
02/09/2026
Date d'affichage :
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 7 septembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND.

Absent excusé : Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL DES CELLULES PROFESSIONNELLES DANS L'ANCIENNE POSTE

La commune a signé un bail professionnel avec Mme Fanny KERNIVINEN, ergothérapeute, en date du 8 mars 2025 pour la location de deux cellules professionnelles dans l'ancienne Poste. En raison de la cessation de son activité d'ergothérapie en libéral, Mme KERNIVINEN a adressé un courrier daté du 27 juillet 2026 pour la résiliation de ce bail.

Le bail signé prévoit un préavis de 6 mois à compter de la date de résiliation. Mme KERNIVINEN sollicite la commune afin de pouvoir réduire cette période à deux ou trois mois maximum.

Le Maire propose exceptionnellement de réduire le délai à 3 mois. Mme KERNIVINEN s'est vue proposer une opportunité professionnelle. Elle entre en institution, elle ne quitte pas la commune pour s'installer ailleurs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de réduire le préavis de résiliation du bail professionnel de Mme KERNIVINEN à 3 mois
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Hervé LANOE